

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 260

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 42 OCTIES**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 9, après le mot :

« concernés »,

insérer le signe :

« , ».

II. – En conséquence, à la fin de la deuxième phrase de l’alinéa 10, substituer aux mots :

« par leur comptable public le cas échéant »,

les mots :

« , le cas échéant, par leur comptable public ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 14, substituer aux mots :

« la bonne »

le mot :

« l’ ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Différents ajustements rédactionnels. Ajouter une virgule. Reformuler une expression. Supprimer un mot (« bonne »).